

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Mardi 25 Juin à 17 Heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le Mercredi 19 juin, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, MM. CASASOPRANA, GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.
M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, BASTELICA, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, MM. TOMI, BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, MM. D'ORAZIO, SBRAGGIA, FERRARA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RISTERUCCI	à	M. CERVETTI
M. BERNARDI	à	Mme SUSINI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme SUSINI-BIAGGI	à	Mme FIESCHI-DI-GRAZIA

Etaient absents :

Mmes GUIDICELLI, MOUSNY-PANTALACCI, Adjointes au Maire, Mme DEBROAS, Mme PERES, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, M. RUALT, Mme GUERRINI, M. CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée : 45
Nombre de membres en exercice : 45
Nombre de membres présents : 33
Quorum : 23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mardi 25 juin 2013

Délibération N°2013 / 171

**Cité Grossetti : réhabilitation énergétique et travaux de réaménagement fonctionnel :
modification du coût des travaux et du Plan de financement.**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

La Ville va réaliser un ensemble de travaux, qui porteront sur deux points principaux : réhabilitation énergétique lourde d'une part, et reprise des aménagements fonctionnels d'autre part. Ce programme

de travaux et le planning prévisionnel de réalisation ont été présentés lors de la séance du conseil Municipal du 4 mars 2013.

L'avancement des études et le dossier de consultation des entreprises rendu par le maître d'oeuvre ont permis d'ajuster le montant des travaux et le coût de l'opération :

Le total des études (378 625 € HT) et travaux (3 096 520 € HT) s'élève à **3 475 145€ HT**, total décomposé en tranches distinctes :

-Tranche 1, représentant 1 279 503 €HT de travaux (+études 156 450 €HT) pour la réhabilitation énergétique du bâtiment :

Ces travaux permettront une diminution drastique des consommations d'énergie du bâtiment, et son caractère innovant et exemplaire permettra de solliciter un soutien financier de la CTC et de l'ADEME (avec une hypothèse de taux de subvention de 80 % lié au programme PRODEME).

-Tranche 2, représentant 848 708 € HT de travaux (+ études 103 775 €HT)pour la création d'une médiathèque d'environ 500 m2 au RDC et l'aménagement d'espaces extérieurs attenants :

Comme pour la tranche 1, la Ville sollicitera pour réaliser ces travaux, un financement auprès de la DRAC (hypothèse de taux de subvention de 50% du coût des travaux + mobilier) et de la CTC (hypothèse de taux de subvention de 30%).

-Tranche 3, représentant 290 973€ HT(+études 35 579€ HT) de travaux pour aménager environ 500 m2 d'accueil du public au RDC, et offrir une palette complète de services :

Accueil général, service carte d'identité / passeport, horodateurs, réglementation, régie, urbanisme, guichet unique éducation, ... Des espaces communs sont également prévus dans cette partie du bâtiment (archivages, salle de réunion, ...)

-Tranche 4, représentant 677 336€ HT de travaux (+études 82 821 €HT) pour l'aménagement des locaux aux R+1 et R+2.

Le plan de financement prévisionnel de financement serait le suivant :

(Sous réserve de la validation de la part des cofinanceurs de l'éligibilité du dossier et du pourcentage de participation)

Il est demandé au Conseil Municipal

	Coût études et travaux HT	Part Ville	PRODEME (CTC+ ADEME)		DRAC		CTC	
Total Réhab Enr	1 435 953	287 191	1 148 762	80%				
Total Médiathèque	952 483	190 497			476 242	50%	285 745	30%
Tot RdC hors Méd.	326 552	326 552						
Total R+1/ R+2	760 157	760 157						
TOTAL	3 475 145	1 564 396	1 148 762		476 242		285 745	

- D'approuver le nouveau coût de travaux relatifs à la réhabilitation énergétique de la Caserne Grossetti et le réaménagement fonctionnel pour un coût travaux de **3 475 145 € HT**.
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions d'aide à l'investissement auprès de la CTC, de la DRAC et de l'ADEME.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de Monsieur Charles CERVETTI, Adjoint Délégué aux Finances,
et après en avoir délibéré,**

Vu, la loi n°82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté de la Commune,
Vu, la loi n°83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n°83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu, la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-22
Vu l'avis de la commission Municipale compétente en date du 21 juin 2013,

**APPROUVE
Par 32 voix pour
Et 3 voix contre (M.M. Ferrara- Laudato- Sbraggia)**

Le nouveau coût des études et travaux relatifs à la réhabilitation énergétique de la Caserne Grossetti et le réaménagement fonctionnel pour un montant de **3 475 145 € HT**.

AUTORISE M. LE MAIRE

A solliciter les subventions d'aide à l'investissement auprès de la CTC, de la DRAC et de l'ADEME, selon le plan prévisionnel de financement ci-dessous :

(Sous réserve de la validation de la part des cofinanceurs de l'éligibilité du dossier et du pourcentage de participation)

	Coût des études et travaux	Part Ville	PRODEME (CTC+ ADEME)		DRAC		CTC	
Total Réhab Enr	1 435 953	287 191	1 148 762	80%				
Total Médiathèque	952 483	190 497			476 242	50%	285 745	30%
Tot RdC hors Méd.	326 552	326 552						
Total R+1/ R+2	760 157	760 157						
TOTAL	3 475 145	1 564 396	1 148 762		476 242		285 745	

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en mairie.

.....
Fait et délibéré à AJACCIO les jour, mois et an que dessus.
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE


Dr Simon RENUCCI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20130625-2013_171-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2013